

Pour diffusion immédiate  
CNW code 01

**Rayonnement régional de l'égalité entre les femmes et les hommes**

**UNE ENTENTE DE 396 000 \$ POUR AMÉLIORER  
LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES  
DE LA RÉGION DE L'ESTRIE**

**Sherbrooke, le 1 juillet 2008** – La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, la ministre responsable de la région de l'Estrie, madame Monique Gagnon-Tremblay, le président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, monsieur Roger Nicolet, la direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que leurs partenaires du milieu annoncent aujourd'hui l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de l'Estrie.

Cette entente représente un investissement global de 396 000 \$. Ainsi, la CRÉ de l'Estrie injectera 180 000 \$, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 108 000\$ et le Forum Jeunesse Estrie, 108 000\$.

D'une durée de trois ans, l'entente devrait permettre de faciliter l'accès des femmes aux métiers d'avenir en Estrie, améliorer la diversification des choix professionnels des filles et favoriser la mise en place de mesures pour augmenter le nombre de femmes dans les instances décisionnelles.

« La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale constitue l'un des objectifs les plus fondamentaux de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et du plan d'action qui l'accompagne. Nous venons ici de faire une belle démonstration de régionalisation de la politique. On s'assure ainsi de retombées significatives dans la région de l'Estrie », a indiqué la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre.

Pour sa part, le président de la CRÉ de l'Estrie a insisté sur le travail de concertation qui a permis d'élaborer l'Entente ainsi que sur la contribution des femmes au développement de la région. « La vitalité d'une communauté dépend en grande partie des efforts qui sont consentis pour assurer la participation de chacune et chacun à son développement. En ce sens, il est primordial de lever les obstacles qui continuent de freiner la pleine intégration des femmes dans les différentes sphères de l'activité publique, régionale et locale », a conclu monsieur Roger Nicolet.

.../2

2/...

Quant au Forum jeunesse Estrie, sa contribution à cette entente structurante se fait via le Fonds régional d'investissement jeunesse. Ce fonds de développement est géré par le Forum jeunesse Estrie, en collaboration avec la Conférence régionale des élus de l'Estrie. Il est soutenu financièrement par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Il vise à soutenir des actions et des projets jeunesse structurants PAR et POUR les jeunes estriens et estriennes âgés de 12 à 35 ans.

L'entente conclue correspond à deux des orientations de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* : l'atteinte de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et la participation des femmes aux instances décisionnelles.

Voir aussi le nouveau site Web du Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à l'adresse [www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca).

– 30 –

**Sources :**

Valérie Rodrigue  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre de la Culture, des  
Communications et de la Condition  
féminine  
Tél. 418 380-2310

**Information :**

Alexina Bouchard  
Conseillère en communication  
Ministère de la Culture, des  
Communications et de la Condition  
féminine  
Tél. 418 380-2363, poste 7226

Marie-Hélène Wolfe  
Directrice générale  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
Tél. 819 563-1911